



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Christine BERTIN, Stéphane BERTIN.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	30

Objet :

19.02.0013

Attribution d'une subvention à
l'association Basket citoyens



RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

La priorité de l'éducation a été réaffirmée dans le programme sportif municipal. Ce cadre a permis de décliner l'axe de l'éducation par le sport dans les nouvelles modalités de soutien aux clubs sportifs.

Ce nouvel outil de soutien de la vie associative sportive concerne tous les clubs sportifs mais n'est pas adapté à toutes les associations intervenant notamment dans le champ de l'éducation et de l'insertion grâce à la pratique sportive.

C'est avec cette ambition d'éduquer par le sport les jeunes qui en sont plutôt éloignés pour des raisons sociales ou physiques que certaines associations seront soutenues et ce avec le souci d'un partenariat transparent et équilibré.

Les forces de ces structures peuvent être repérées principalement par les objectifs et la cohérence de leur projet associatif, les compétences et l'impact pédagogique de leurs intervenants, leurs partenariats tissés sur le territoire et l'image qu'en ont les habitants.

C'est à ce titre que la Ville souhaite soutenir l'Association Action Basket Citoyen dont le projet et l'impact est précisé ci-dessous.

Action Basket Citoyen

L'association Action Basket Citoyen agit principalement sur des territoires de la Métropole lyonnaise ciblés « politique de la ville » et s'est dotée d'une équipe composée de six salariés tous diplômés, renforcée par des bénévoles titulaires du BAFA ou de diplômés fédéraux et pour certains d'un Brevet d'État. Sur chaque territoire d'intervention, un éducateur référent est désigné parmi ses salariés. A Vaulx-en-Velin, ce poste est pourvu par un jeune déjà engagé au Vaulx Basket Club. L'intervention est programmée dans le temps périscolaire, les mercredis, les vacances scolaires et lors des fêtes de quartiers. Le service des sports facilitera les partenariats envisagés par la structure avec les établissements scolaires, les structures sociales de proximité, les bailleurs sociaux, les services municipaux et le VBC mais plus généralement aussi avec les clubs sportifs.

Compte-tenu de la pertinence des actions de cette association, il a été décidé de lui attribuer une subvention de 15 000 €.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le présent rapport ;
- d'approuver le montant des subventions ;
- de dire que les dépenses seront imputées dans le chapitre 65, article 6574 du BP 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la demande de subvention pour l'Association Action Basket Citoyen;

Considérant l'intérêt de service public rendu par cette association dans le cadre de l'éducation et de l'insertion grâce à la pratique sportive ;

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Monsieur Pierre DUSSURGEY, adjoint délégué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Nombre de suffrages exprimés : 30
Votes Pour : 30
Votes Contre :
Abstention :

➤ Attribue une subvention de 15 000 € à l'association Action Basket Citoyen ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GECFROY